

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 1er juillet 2025

Convocation en date du 25 juin 2025,

Nombre de délégués en exercice : 37

N° D2025033

**Objet : Avis sur l'élaboration du
PLU de la Commune Le Plantay**

Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président

Secrétaire de séance : M. Christophe MONIER

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	32
Pour	32
Contre	0
Abstention	0

Présents :

CA3B : Guy ANTOINET - Bernard BIENVENU - Yves CRISTIN -
Jean Luc EMIN - Jonathan GINDRE - Mireille MORNAY - Thierry
PALLEGOIX - Bernard PERRET - Benjamin RAQUIN - Jean Luc
ROUX

CCPA : Hélène BROUSSE - Bernard GUERS - Vincent
MANCOUSO - Daniel MARTIN - André MOINGEON

CCD : Isabelle DUBOIS - Christophe MONIER - Audrey
CHEVALIER - Gérard BRANCHY

3CM : Andrée RACCURT - Philippe BELAIR - Jean Philippe
FAVROT

CCMP : Josiane BOUVIER - Claude CHARTON

CCBS : Jean Jacques BESSON - Philippe PLENARD

RAPC : Antoine BAUTAIN - Frédéric MONGHAL

Excusés ayant donnés procuration :

CA3B : Patrick BOUVARD pouvoir à Jean Luc ROUX - Jean Marc
THEVENET pouvoir à Thierry PALLEGOIX

CCPA : Frédéric TOSEL pouvoir à André MOINGEON

CCMP : Christine FRANCOIS pouvoir à Josiane BOUVIER

Excusés :

CA3B : Patrick BAVOUX

CCPA : Elisabeth LAROCHE

CCV : Guy DUPUIT

Absents :

CCPA : Gilbert BOUCHON

HBA : Alain AUBOEUF

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération du 17 septembre 2020 portant délégation d'attribution du Comité syndical au Président,

Vu les statuts d'ORGANOM et ses compétences ;

Vu la délibération du 20 mai 2021 par laquelle le Conseil municipal de Le Plantay a prescrit l'élaboration de son PLU et fixé les objectifs et modalités de concertation ;

Vu la délibération du 28 janvier 2025 par laquelle le Conseil municipal de Le Plantay a arrêté le projet d'élaboration de son PLU et l'a soumis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration ainsi qu'à celles qui en font la demande,

Considérant le zonage inadapté et les risques liés aux servitudes, ORGANOM a sollicité la commune de Le Plantay, par courrier le 18 avril 2025, afin de pouvoir lui faire part de son avis sur le projet arrêté ;

Considérant l'enquête publique à venir sur les dispositions du projet de PLU sur le territoire de la commune Le Plantay ;

Considérant l'intérêt pour ORGANOM de déposer une contribution auprès du commissaire enquêteur dans le délai imparti sur le projet de plan révisé arrêté, au regard de son occupation et utilisation du site de Vaux ;

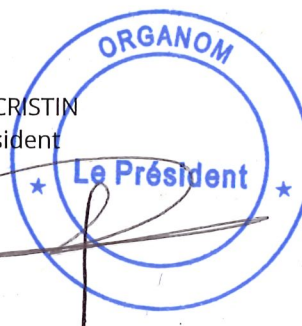
Considérant que cette contribution portera notamment sur les thématiques suivantes : le zonage approprié à l'ancien site d'enfouissement de déchets, le projet de d'implantation de panneaux photovoltaïques, le projet d'arrêté à réinstruire pour les servitudes d'utilités publiques.

Le Comité syndical,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE le Président, pour le compte d'Organom, à verser une contribution auprès du commissaire enquêteur en charge de l'enquête publique pour l'élaboration du PLU de la commune de Le Plantay.

Fait à Viriat, les an, mois et jour susdits.

Yves CRISTIN
Président



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Lyon. La saisine peut se faire par courrier, ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant Monsieur le Président, suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse du Syndicat, soit deux mois après l'introduction d'un recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.